



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **18 JUIN 2010**
DU GROUPE DE TRAVAIL « ÉTANG DE GOULE »

RÉUNION N°8 RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE
GESTION DU NIVEAU DE L'ÉTANG

Ordre du jour de la réunion

- Examen du compte-rendu de la réunion précédente ;
- État de la ressource en eau ;
- Évolution du niveau de l'étang ;
- Étude globale du bassin versant de l'étang, phase I : examen ;
- Questions diverses.

Étaient présents :

BERZIN Éric (Responsable de la base de loisir de Goule – CG18), BOUTÉVILLAIN Michel (Chef du SD18 de l'ONEMA), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CG18), DELBÉ Didier (Fraternelle de pêche de Bessais), DELEUZE Jean-Marie (Maire de Verneuil, Vice-président de la CLE), MAITREPIERRE Arnaud (Cabinet ECTARE), MANCHE Cécile (Technicienne rivière, SIABA), MOREAU André (Fraternelle de pêche de Bessais), NOIRJEAN David (DDEA 18), ROUSSEAU Mathieu (Chargé d'études à la FDAAPPMA 18).

1. Examen du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est validé.

2. État de la ressource sur le bassin de l'Auron

Les niveaux de nappes sont dans la moyenne et les débits dans l'Auron sont au dessus des seuils. La situation est donc satisfaisante pour le moment.

3. Évolution du niveau de l'étang

M. Berzin précise que le niveau de l'étang est maintenu à 8m80 pour préserver les chemins de randonnée. M. Boutévillain demande s'il ne serait pas possible de rehausser les chemins sur le linéaire inondé (quelques kilomètres) afin de pouvoir stocker plus d'eau en hiver sans gêner l'exploitation de la base.

M. Berzin indique qu'au niveau actuel (8,80 m) les plages sont sous l'eau et qu'une baisse de 30 à 40 cm serait suffisante pour permettre de commencer la saison touristique confortablement.

M. Deleuze indique qu'il faut baisser le moins possible le niveau tout en s'assurant de l'exploitabilité des installations.

Une observation de la météo permettra d'ajuster les ouvertures de vannes en fonction des précipitations prévues afin d'anticiper les variations du niveau de l'étang et de ne pas provoquer d'inondations en aval.

A ce sujet, M. Boutévillain demande si les vannes du moulin de Chaméron sont manœuvrables. En effet, leur ouverture permettrait de limiter les inondations. Une sensibilisation du propriétaire est nécessaire. Mme Manche précise que cela devra évoluer vers une gestion coordonnée des ouvrages sur le cours de l'Auron.

Finalement, les membres du groupe de travail s'accordent pour une baisse raisonnée du niveau de l'étang de 30 à 40 cm d'ici début juillet, ce qui correspond à un débit de vidange de 300 L/s. Pendant cette période, un suivi quotidien du niveau de l'étang et du débit à l'aval du barrage sera fait.

4. Étude de bassin versant

M. Maitrepierre présente le rapport de phase A : état des lieux de la connaissance sur le bassin versant.

M. Boutévillain indique que l'influence de l'évaporation sur le plan d'eau doit être prise en compte comme un usage indirect pour la gestion du niveau de l'étang. Mme Manche indique qu'il pourrait être intéressant qu'une estimation de ce paramètre soit faite dès maintenant.

M. Rousseau indique qu'il faudra faire attention au marnage pendant les périodes de reproduction lors de la rédaction du règlement d'eau.

M. Boutévillain transmettra la liste des espèces de poissons trouvées dans l'étang à M. Maitrepierre. M. Rousseau précise que lors de la pêche faite par la Fédération, la présence de brochet a été confirmée.

Il est demandé de faire apparaître une carte de l'occupation du sol dans le rapport et de préciser la source des données (RGA).

Il est évoqué la question de la Porcherie située sur Valigny et de son classement en ICPE ainsi que la question de l'assainissement tant collectif que non collectif.

Sous réserve de bonne prise en compte des remarques émises, le groupe de travail émet un avis favorable sur cette phase de l'étude.

Par la suite, il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité d'aménager le déversoir d'orage comme cela a été fait à l'étang du puits.

Le niveau de l'Auron à la Chaume Tranchat devra être pris en compte pour la rédaction du règlement d'eau.

Enfin, M. Noirjean rappelle que le barrage a fait l'objet d'un classement, une étude de risques est donc en cours ainsi qu'une étude de la digue par le CEMAGREF.

Un bilan intermédiaire de phase B sera fait lors de la prochaine réunion du groupe de travail à la rentrée.

Sommaire

Ordre du jour de la réunion.....	1
1. Examen du compte-rendu de la réunion précédente.....	2
2. État de la ressource sur le bassin de l'Auron	2
3. Évolution du niveau de l'étang	2
4. Étude de bassin versant.....	2
Sommaire	4